

## Accès aux savoirs : quelle histoire !

**L' instruction scolaire est une porte d'accès incontournable à l'emploi, à une vie sociale harmonieuse, à la participation citoyenne. C'est dire si le droit aux savoirs pour tous et les combats sociaux qui l'ont imposé sont fondamentaux. Ces derniers furent difficiles et lents à aboutir.**

Nous ne remonterons pas jusqu'à Charlemagne. L'histoire de l'Etat belge ó plus de 175 ans ó nous le révèle à suffisance.

En ce qui concerne l'alphabétisation, les différents recensements nationaux nous donnent quelques indications chiffrées :

- en 1866 : 47 % de la population de notre pays était alphabétisée ;
- en 1880 : 57,7 %
- en 1890 : 62 %
- en 1900 : 68 %
- en 1910 : 75 %
- en 1920 : 92 %
- en 1930 : 94 %
- en 1947 : 97 %

Ces chiffres officiels sont sans doute trompeurs et ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses critiques. Il faut savoir en effet que, fin 19<sup>e</sup> siècle, les statistiques considèrent comme sachant lire et écrire les miliciens qui parviennent tant bien que mal à signer leur nom et à déchiffrer quelques lignes dans un journal !

Depuis 1947, la Belgique n'a plus publié aucune statistique à ce propos. On pourrait croire que la question de l'illettrisme est définitivement résolue. On en est très loin ! Le mouvement « Lire et Ecrire », créé en 1983 en Communauté française, estime qu'en ce début du 21<sup>e</sup> siècle, un adulte sur dix dans l'espace Wallonie ó Bruxelles « ne sait ni lire, ni écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne ». Les progrès dans l'éducation et la formation populaire ont non seulement pris beaucoup de temps, mais ils ont aussi connu aussi de fréquentes marches arrière.

### LES ÉTAPES VERS L'ACCÈS GÉNÉRALISÉ AUX SAVOIRS

Le droit à l' instruction pour tous fait évidemment partie intégrante de la question sociale au 19<sup>e</sup> siècle : l'école doit-elle reproduire ou modifier les hiérarchies sociales établies ? A-t-elle pour but de conforter ou de transformer les structures sociales en place ? Ce débat a longtemps opposé les défenseurs de la classe ouvrière aux tenants du *statu quo*. Il s'est polarisé sur des thèmes tels que la réduction du travail des enfants ó qui était à l'époque une véritable plaie sociale -, le suffrage universel et l'obligation scolaire.

Dès l'indépendance belge et même auparavant, des courants progressistes vont défendre des projets de démocratisation des études. En 1830, il y avait 293 000 élèves dans l'enseignement primaire. Dix ans plus tard, ils étaient 453 381.

Une première initiative législative est prise en 1842 : toutes les communes belges sont obligées d'ouvrir au moins une école primaire sur leur territoire. En 1866, elles doivent en outre organiser une école d'adultes qui assure l'enseignement élémentaire et professionnel. Et en 1886, l'Etat recommande la création d'écoles ménagères pour jeunes filles « afin d'améliorer la situation des travailleurs manuels ».

Notons qu'en 1900, 94 % des enfants fréquentent l'école primaire, mais seulement 5 % terminent les six années de ce niveau d'enseignement ! Un parallèle pourrait être fait avec la situation d'aujourd'hui pour le secondaire : tous les jeunes de moins de 18 ans sont tenus à l'obligation scolaire, mais combien de ceux-là décrochent effectivement leur diplôme en fin de ce cycle d'études ?

Il a fallu attendre 1914 pour qu'une loi instaure enfin **l'enseignement obligatoire et gratuite jusqu'à 14 ans**, après de très longs débats parlementaires. La guerre 14-18 retardera encore l'application effective de cette loi jusqu'en 1919. Après cette première conquête fondamentale de la politique de démocratisation scolaire, l'Etat belge développera en 1921 l'enseignement technique et professionnel de jour.

Le pacte scolaire de 1958 décidera que l'enseignement secondaire public et privé sera dorénavant financé par les pouvoirs publics. La gratuité de ce niveau d'enseignement est donc proclamée, mais les parents sont tout de même appelés à payer de leur poche une série de frais scolaires complémentaires.

Une nouvelle étape majeure sera franchie en 1983, avec la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et l'introduction de la formation en alternance.

Entre-temps, d'autres réglementations seront votées afin de favoriser la formation post-scolaire des travailleurs. Parmi celles-ci, la première loi sur les crédits d'heures en 1963, le décret sur l'éducation permanente des adultes en 1976 ainsi que des décrets concernant l'enseignement de promotion sociale.

Enfin en vue de lutter contre l'échec scolaire dans certains quartiers socialement précarisés, 1990 voit la création des « Z.E.P. » (Zones d'éducation prioritaire). L'objectif de ce nouveau dispositif est « d'améliorer le niveau de réussite scolaire, intégrer les parents dans le processus éducatif et offrir un accueil de qualité à l'école. »

### **PRÈS D'UN SIÈCLE DE LUTTES SOCIALES**

A l'indépendance belge, l'école et la formation ouvertes à tous constituaient une authentique utopie, voire une illusion totale. De fait, la revendication sociale pour le droit à un enseignement obligatoire et gratuit - condition d'accessibilité pour l'ensemble de la population - prit près d'un siècle avant d'aboutir dans les faits. Elle se développa sur fond de plusieurs guerres scolaires, opposant les milieux laïques et le monde catholique et dont l'enjeu fondamental n'était pas seulement la formation des enfants mais aussi le contrôle des mécanismes collectifs de socialisation.

Ce long combat fut parsemé d'avancées et de reculs, de périodes de blocage et de progrès. Dès 1864, « la Ligue de l'Enseignement », influent groupe de pression laïque, intégrera dans son programme « la scolarité obligatoire, gratuite et laïque », estimant que la généralisation de l'enseignement représente un excellent instrument de développement personnel et de libération sociale.

Cette lutte connut ensuite des fortunes diverses, la mobilisation des élites étant parfois distraite par d'autres intérêts. Toutefois, après 1881, la question de l'instruction publique obligatoire resurgira, couplée cette fois à l'exigence de l'extension du droit de vote.

Au début 20e siècle, les socialistes et les libéraux consacrent à cette revendication éminemment démocratique de nombreux meetings et de multiples conférences publiques ; ils lancent des pétitions et organisent en 1906 une grande manifestation nationale.

On l'a déjà relevé plus haut : cette ample mobilisation sociale pour le droit à l'instruction s'inscrit dans un combat politique plus vaste pour l'émancipation du monde populaire. C'est ainsi d'ailleurs que les deux lois – celle concernant l'instruction obligatoire et celle promulguant le droit de vote pour tous (sauf pour les femmes) – furent simultanément acquises à la veille de la guerre mondiale 14-18 et appliquées pour la première fois à l'issue de celle-ci.

De même, les progrès dans le domaine du système scolaire allèrent de pair avec la démocratisation de la société industrielle en matière de conditions de travail des enfants. En effet, une semaine après le vote sur l'obligation scolaire, la loi du 26 mai 1914 interdit le travail des enfants de moins de 14 ans.

Le monde socialiste de l'époque fondait ses revendications sur le constat que les régions comprenant le plus grand nombre d'illettrés étaient aussi les régions les plus pauvres, celles où le travail des femmes et des enfants provoquait le plus de ravages.

## CONCLUSION

En 1948, cette longue marche pour le droit à l'instruction et à la formation se voit consacrée au plan international par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui insère le droit à l'éducation dans son article 26.

La mobilisation séculaire de mouvements sociaux et de certaines élites éclairées ont donc porté des fruits authentiques. Mais la lutte contre l'ignorance et l'illettrisme n'est pas achevée. Loin s'en faut !

Dès 1981, un rapport du Conseil de l'Europe alertait les opinions publiques du continent sur la persistance de l'analphabétisme. Et en écho, la Belgique lançait en 1983 la première journée de l'alphabétisation en Communauté française.

Les campagnes nationales pour l'accès aux savoirs de « Lire et Ecrire » comme celles de « Vivre Ensemble Education » en 2006 et 2007 ont donc toute leur pertinence et leur utilité.

Luc Uytendbroek  
Vivre Ensemble Education  
Août 2007

## Sources :

- « Histoire de l'enseignement en Belgique, sous la direction de Dominique Grootaers, édition du CRISP., 1998, 601 p.
- « 175 ó 25 : la Belgique survit, l'analphabétisme aussi », document de sensibilisation de « Lire et Ecrire ó Communauté française », 2005
- « Les socialistes belges et l'enseignement » ( 1831 ó 1914), Baudouin Groessens, Gamma Press, 1998.